



BULLETIN DE LA VIE COMMUNALE DE SAINT MAURICE D'IBIE

LE MOT DU MAIRE

Extrait du discours prononcé le 7 janvier 2007 lors de la galette des rois organisée par le comité des fêtes.

C'est la 5^{ème} année que j'ai le plaisir de vous présenter les voeux de l'équipe municipale. Puisseons-nous tous avoir la santé et l'énergie pour faire face au quotidien de façon solidaire, faire face au temps qui passe, faire face à ce qui fait la vie en société avec ses côtés lumineux et ses côtés plus sombres, ses naissances et ses deuils.

Notre commune, l'INSEE vient de nous le confirmer, compte dorénavant 181 habitants soit une augmentation de plus de 10 % par rapport au recensement de 1999. C'est, je le répète, un signe de vitalité.

Les dernières semaines de 2006 ont été marquées par les problèmes rencontrés avec France Télécom. Nous pouvons espérer maintenant que le plus dur est passé. La solidarité avec les anciens, votre mobilisation et la médiatisation de nos difficultés ont conforté l'action de vos élus. J'en profite à ce sujet pour confirmer l'information que j'ai reçue de France Télécom et que j'ai donnée en priorité au club de l'amitié à savoir que deux mois d'abonnement gratuits seraient déduits de la prochaine facturation. Ce devrait être fait quand paraîtra ce numéro.

Sachez qu'au cours de ces dernières semaines et suite à la fin de contrat de Fouad notre équipe d'entretien s'est reconstituée avec Eric Fournier pour 4 jours par semaine ; Alain Agu qui lui reste à mi-temps se consacrant en priorité à l'accompagnement scolaire.

Ceux d'entre vous qui lisent les comptes rendus des réunions du conseil municipal ainsi que notre bulletin sont ainsi tenus informés de ce qui est réalisé dans la commune ; je ne crois pas utile de le rappeler ici.

Nous poursuivons en 2007 le travail sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui nous conduit à retravailler sur notre schéma d'assainissement mais de tout cela nous reparlerons.

En attendant je renouvelle à tous, pour vous-mêmes et vos familles, mes vœux et ceux de toute l'équipe municipale qui restera en 2007 à votre écoute comme elle s'est efforcée de le faire en 2006.

Gérard Jaillon
gerard.jaillon@numeo.fr

Vous avez entre les mains le douzième numéro de notre bulletin ; il nous a semblé que nous devions penser à son évolution.

Répond il à votre attente ? Comment pouvons nous l'améliorer ?

Vous trouverez ci-joint un questionnaire qui vous permettra de nous dire ce que vous en pensez (il peut si vous le souhaitez rester anonyme) ; nous nous efforcerons dans toute la mesure du possible de prendre en compte vos observations.

Vous aurez remarqué que, très symboliquement, nous avons choisi de faire varier les couleurs du papier d'impression. Toujours vert depuis l'origine il a été orange pour l'automne ; il sera bleu pour l'hiver et deviendra jaune pour l'été.

Merci de votre intérêt pour « la feuille » ; vos réponses au questionnaire ci-joint nous diront si nous devons continuer et comment nous devons évoluer.

PLU (suite)

La démarche de PLU (plan local d'urbanisme) se poursuit ; des réunions sont organisées mensuellement avec notre prestataire.

Nous avons dû actualiser notre schéma d'assainissement déjà ancien ; une étude est en cours ; elle a été confiée au cabinet HYDROC par le Sivom Olivier de Serres qui a la compétence « assainissement ». Elle nous permettra de préciser le contour du projet d'assainissement collectif à prévoir pour Les Salelles et de mentionner pour chaque zone les conditions de mises en œuvre de l'assainissement individuel qui seront à retenir pour l'avenir.

Le zonage et le règlement par zones du PLU devraient être soumis au conseil municipal au cours du printemps.

Ordre du Jour du Conseil Municipal du 25 janvier 2007,
dont le compte-rendu complet est disponible en Mairie :

Les points suivants ont été soumis au vote :

- SIVOM : modifications statutaires relatives à la compétence gaz et assainissement

- Engagement des dépenses sur le budget 2007 : autorisation donnée au maire

- Convention ATESAT avec la DDE : renouvellement

- Eclairage public place de l'Eglise : demande de subvention au SDE 07

- Natura 2000 : projet d'extension de périmètre du site hors commune

- Syndicat Ardèche Claire : accord de principe relatif aux actions à inscrire dans le contrat de rivière Ardèche et affluents : choix d'une filière pour le devenir des boues d'épuration

- Instauration d'un régime de Participation pour le financement des Voies et des Réseaux

- Institution d'un droit de Prémption Urbain.

Points d'information :

- Etat d'avancement du Budget 2006
- Info donnée sur l'état du dossier du centre d'enfouissement de Rochecolombe

- Contractualisation des finances venant du Département.

La vie culturelle

A noter sur votre agenda : Les Quartiers d'hiver de Labeaume en Musiques, qui nous ont déjà rendu visite à plusieurs reprises, nous proposent dans l'église de St Maurice d'Ibie :

Un CONCERT
« Folies baroques en relief »
par l'Ensemble Ephémère

le DIMANCHE 11 MARS
à 17 HEURES.

L'Europe baroque, musiques italienne, française, allemande et anglaise des 17ème et 18ème siècles.

Réservations Labeaume en musiques
04 75 39 79 86
labeaumeenmusiques@wanadoo.fr

Echo..logiques

L'équipe d'employés communaux constate à nouveau l'encombrement des poubelles d'ordures ménagères par des cartons qui n'ont rien à y faire.

Lors de périodes chargées (fêtes, fins de semaine, congés) mais parfois même en période normale ils doivent trop souvent retirer ces cartons qui provoquent un débordement anormal des containers.

Il faut savoir que ceci augmente le volume d'ordures ménagères transporté et traité. Le coût du traitement et donc nos impôts s'en trouvent augmentés.

Rappel : De même que les journaux et les verres ont des containers spéciaux que vous connaissez, les cartons doivent être déposés, pliés, à la déchetterie de Villeneuve de Berg.

Pour ceux d'entre vous à qui cela pose problème (personnes âgées ou ne possédant pas de voitures) la commune envisage de vous rendre ce service à période régulière (vous aurez à les stocker entre-temps après les avoir pliés).

Il vous suffira de téléphoner

en mairie. Nous conviendrons d'un rendez-vous pour leur enlèvement qui sera fait alors par Eric ou Alain ; ils les apporteront pour vous à la déchetterie.

Rappel également : merci de ne pas mettre dans les containers destinés aux seules ordures ménagères des gravats ou autres résidus de chantiers. De la même façon les cendres jetées dans le lit de l'Ibie ne sont pas, vous en conviendrez, du meilleur effet.

C'est avec la bonne volonté de tous que nous pourrions maintenir la propreté de notre commune, un des éléments de notre qualité de vie.

Les Saint-Maurice de France

Elle s'appelle Martine FRIMOUR, elle est conseillère municipale à Saint-Maurice sur Fessard, un village de 904 habitants situé dans la périphérie de la commune de Montargis, sous-préfecture du Loiret.

Sa passion : le vélo et un défi : parcourir tous les Saint-Maurice de France à l'occasion de ses vacances.

Elle en a dénombré 61 : les Saint-Maurice (tout court) ou les Saint-Mauriceaux Riches, des Champs, en Trièves, l'Exil, les Brousses, sur Adour...et bien d'autres encore !!!

Le 20 juillet 2006, Martine est passée à Saint-Maurice d'Ibie, en tenue de cyclotouriste, le sourire aux lèvres et son livre d'or à la main dans lequel photos, tampons officiels de mairies, mots de sympathie etc... témoignent de ses escapades provinciales.

Après avoir recueilli notre visa de passage et goûté quelques spécialités du pays, Martine, l'intrépide, a poursuivi son chemin vers Saint-Maurice d'Ardèche. Toute seule ? Non, son cher et tendre époux veille au ravitaillement.

Aux dernières nouvelles, Martine a visité 33 Saint-Maurice et a parcouru 2 800 km à bicyclette. Voilà une histoire peu ordinaire qui mériterait bien un album et pourquoi pas « Martine et les Saint-Maurice de France » ?

Le comité des fêtes, petits rappels

Son statut, son fonctionnement.

Il fonctionne dans un cadre associatif classique (loi de 1901)

L'objet de l'association (art 1 des statuts) : l'animation du village afin de favoriser la convivialité entre les villageois.

Les membres : tous les habitants sont membres de droit (art 5). Ils élisent le conseil d'administration du comité des fêtes à main levée lors de l'assemblée générale (art 9). Ceci implique une forte présence de la population lors de cette assemblée générale. N'oublions pas que le comité des fêtes existe par et pour les habitants du village.

L'assemblée générale : elle se réunit sauf exception une fois par an ; elle délibère sur les rapports relatifs à la gestion et à la situation morale et financière de l'association ; elle désigne les membres du conseil d'administration et approuve les comptes de l'exercice clos.

Le conseil d'administration : composé de 8 membres élus pour un an, il se réunit en séance ordinaire au moins une fois par trimestre. Il délibère à la majorité des voix sur les orientations et sur les situations particulières non prévues aux statuts.

Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un secrétaire adjoint, d'un trésorier et d'un trésorier adjoint ; c'est le bureau qui assure sous la responsabilité du président les tâches de gestion courantes dont il rend compte périodiquement au conseil.

C'est dans ce cadre que se déroulent traditionnellement les différentes manifestations du comité des fêtes et notamment les fêtes du 15 août. Les recettes a elles seules ne suffisent pas au financement des autres manifestations. Deux repas à thèmes annulés, c'est autant de recettes en moins.

Le bon fonctionnement du comité suppose que des volontaires bénévoles s'investissent à longueur d'années comme l'ont fait leurs anciens en agissant dans le bureau ou le conseil d'administration dont les missions respectives sont définies ci-dessus.

Toutes les bonnes volontés sont par ailleurs les bienvenues pour la mise en œuvre des activités et des manifestations qui contribuent à rapprocher dans la

bonne humeur tous les habitants de la commune.

En vue du renouvellement du conseil d'administration, le bureau demande aux personnes désireuses d'intégrer ce nouveau conseil d'administration de se faire connaître au plus vite auprès de la présidente (Florence Quintard) ou du vice-président (Bruno Bonzi), et ce avant la prochaine assemblée générale qui aura lieu courant mars /avril (annonce par voie d'affichage).

SAINT MAURICE D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Entre deux évêchés : la vallée de l'Ibie.

La vallée de l'Ibie entre Villeneuve de Berg et Vallon est une voie naturelle de 20 kilomètres de long qui suit une draille antique. Rivière et draille, relie la vallée du Rhône (par ses affluents l'Escoutay et le Frayol) à l'Est, à la vallée de l'Ardèche et à Mende à l'Ouest (par le Chassezac). C'est par ces routes muletières que «montait le vin du Bas Vivarais et descendaient les céréales».

On peut dire que l'Ibie était le plus court chemin reliant l'évêché de Viviers à l'évêché de Mende.

Au hameau des Sallèles, à Montaut, débute le canyon de l'Ibie, long de 5 kilomètres. Là, la rivière reçoit sur sa gauche le ruisseau de Gardon descendant de Gras et sur sa droite la Combe Obscure et le ruisseau de Caysette descendant du plateau du Charnier. L'importance stratégique de ce carrefour de ruisseaux, canyon, routes et gués, n'échappe à personne. Depuis l'an mille il était gardé par le fort construit au sommet de la montagne de Montaut, et par la tour dite de Saint Jean.

Du haut de Montaut tout mouvement se produisant sur 10 kilomètres à la ronde est exposé à la vue des sentinelles placées là pour monter la garde. Le panorama que l'on découvre est grandiose ! L'on aperçoit au loin les massifs du Coiron, du Tanargue et des Cévennes. Au pied de ces monts s'étalent les villes d'Aubenas et de Largentière et l'on devine la vallée de l'Ardèche. Encore plus près, la vue

plonge sur le plateau du Charnier et le chemin royal qui le parcourt. La plupart des bâtiments datant du Moyen Age semblent avoir été abandonnés au moment de la guerre de Cent Ans. Le vestige le plus mystérieux est celui de Saint Jean, situé sur la rive droite de l'Ibie, en face de Montaut, à l'entrée du canyon et au-dessus du gué. Les écrits parlent seulement du village de Saint Jean, et la tradition populaire parle de Saint Jean de Jérusalem, mais cela est une autre histoire.

Le donjon et le village de Saint Jean ont bien existé et l'on voit encore debout, assez imposant, un mur de ce donjon, alors que du château de Montaut il ne reste rien sauf le lieu-dit «Les Toures de Montaut» et quelques tas de pierres, à l'emplacement où il se dressait.

Les Montaut étaient seigneurs de la plus grande partie du Pays de Berg et co-seigneurs de Saint Jean le Centenier. C'est «Montaut dit saint Jean» seigneur de Saint Jean le Centenier qui a construit le donjon de Saint Jean d'Ibie - XII^e s. - situé sur une barre rocheuse difficile d'accès mais plus proche que l'ancienne forteresse, pour protéger la source, la rivière et ses gués, les routes et les plaines cultivables de la vallée.

Montaut ! Montaut du mas des Sallèles ?

Certainement !

En effet, l'histoire retient que les familles : Montaut des Sallèles, Montaut de Verfeur et Grimoard de Grisac (Lozère) sont indissociables et que, outre des biens et possessions parfois concomitants, souvent imbriqués les uns dans les autres entre Cévennes, Vivarais et Gévaudan, ces familles étaient unies par des liens familiaux. Les Montaut de Verfeuil sont issus de la famille patronymique des sallèles, la plus ancienne, et sont entrés par mariage dans la famille du Pape URBAIN V. Ce dernier pape en Avignon de 1362 à 1372, s'il n'a pas directement des racines familiales dans la vallée de l'Ibie, fait quand même un peu partie de notre «paysage local et historique».

sources : Revue du Vivarais
Tome CVII, n°4 -oct/dec 2003- Fascicule 756.
composition et arrangements :
Jean Journet

LA VIE DES ASSOCIATIONS

COMITÉ DES FÊTES



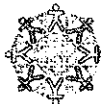
Le prochain rendez vous organisé par le comité des fêtes, aura lieu le samedi 10 mars. Une soirée espagnole vous attendra dans la salle des fêtes du village à partir de 20 heures.

Au menu :

Apéritif (sangria), banderillas sur salade, paella, dessert, boisson.

Le prix reste le même soit 15 € pour les adultes et 6 € pour les enfants de 6 à 12 ans. N'oubliez pas de réserver au plus vite chez Florence Quintard au 04 75 94 74 15 ou Bruno Bonzi au 04 75 94 89 47. L'équipe souhaite vous voir nombreux à cette soirée

CLUB DE L'AMITIE



Vous pouvez déjà noter sur votre agenda de réserver votre après-midi du dimanche 18 février à 14h30 ! En effet, le bureau du Club vous invite à participer au traditionnel loto organisé au bénéfice des « seniors » de la commune. Votre présence sera le témoignage de votre amitié et du soutien que vous leur accordez.

N'oubliez pas d'apporter votre invitation car pour vous remercier de votre présence, un tirage au sort désignera une bonne douzaine de gagnants, en plus des cartons du loto.

Nous vous attendons donc le 18 février pour vous souhaiter bonne chance !

Quant à nos anciens, les activités du mardi après-midi les réunissent jusqu'à l'arrivée des beaux jours... et si vous voyez de la lumière, vous pouvez vous inviter pour venir les saluer ou participer avec eux à la belote, au scrabble, ou à un excellent « quatre heure » ! La porte vous est ouverte, poussez-la !

A.C.C.A



La saison de chasse 2006/2007 va se terminer. A partir du 7 janvier, seuls les chasseurs de grives (au poste), de bécasses (dans les bois) et de grand gibier vont « jouer » les prolongations.

Pour la grive, la date de clôture n'est pas encore connue, il faut attendre l'Arrêté Ministériel, probablement vers le 10 février comme chaque année.

Pour le sanglier, une battue sera organisée une fois par semaine les samedis de janvier.

Comme chaque année, les chasseurs ont emmené leurs épouses au restaurant du levant le 13 janvier, et ont dégusté un alléchant repas préparé par Simone et Sylvie.

A présent, il faut déjà préparer la saison à venir !

La petite recette du village

MAGRET DE CANARD AU POIVRE VERT (pour 8 personnes) :

4x400gr de Magrets de canards

20 gr beurre, 1 c. à café d'huile, sel, poivre du moulin.

Pour la sauce : 4cl de cognac, 10cl de vin blanc, 40cl de fond brun de canard lié et corsé, 80gr de poivre vert, 10cl de crème liquide, 40gr de beurre.

Ce mois-ci : Kévin EAZ des Sabelles, étudiant au lycée Hôtelier La Ségalière à Largentière.

Commencer par quadriller la graisse des magrets sans atteindre la chair.

Les assaisonner puis les saisir dans un sautoir avec très peu d'huile et très peu de beurre. Les placer côté peau grasse en premier et les cuire durant 7 à 8 minutes sur cette face afin de faire fondre la graisse. Les retourner et finir la cuisson durant quelques minutes selon l'appoint désiré.

Dégraissier le sautoir et flamber les magrets avec le cognac.

Les réserver au chaud.

Pour faire la sauce : Déglacer les sucs caramélisés avec le vin blanc et le laisser réduire des $\frac{3}{4}$. Ajouter le fond brun de canard lié puis le poivre vert; l'écraser un peu avec le dos d'une cuillère pour qu'il dégage un maximum de parfum. Crémier puis réduire à nouveau la sauce; enfin, la monter au beurre.

Disposer les magrets sur le plat de service la peau sur le dessus, verser la sauce tout autour.

TRES BON APPETIT !!

BULLETIN D'INFORMATION DE LA VIE COMMUNALE
Directeur de publication: Gérard JAILLON, maire.
Réalisation: Commission municipale de la communication et de l'animation
sous la responsabilité de Stéphanie ELDIN, adjointe.
Maquette Bernard VINCENT / Antoinette COURT
Dépot légal et date d'édition: Février 2007. Tirage: 160 exemplaires

RAPPEL
Mairie de Saint Maurice d'Ibex
Ouverte les lundi et jeudi de 14 h à 17 h
Tel / Fax : 04 75 94 71 41
ma-stmb@inforoutes-ardeche.fr